
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 2 décembre 2020 à 19h30 en visioconférence

PV adopté et publié le 18/12/2020.

Présents (17) : GAILLARD Florence - GALLO Gérard - GILET Danielle - HUAULMÉ Alexis - LAHAIE Claire - LAHAIE Julien - LARCHER Serge - MATHIS Didier - MOREAU Stéphane - PÉARD Dominique - PORTIER Jérôme - RÉMOND Anne - RICHARD Annaïck - SIONNEAU Pierre - SOMMEREISEN Jean-Philippe - SZWED-BOBET Laëticia - VERMEIL Corinne.

Assistent (4) : CHEVET Nathalie - HOUDBINE Michel - KNOCKAERT Jean-Christophe - PICHON Stévan.

Excusés (3) : BURGUIN David - HEBEL Jo - MOREAU Jean-Pierre.

Alexis HUAULMÉ ouvre la réunion à 19h30, en précisant que cette visioconférence est enregistrée, après accord de tous les participants. Alexis adresse ses félicitations à :

- Philippe BANA, pour son élection à la présidence de la FFHB ;
- Laëticia SZWED-BOBET, pour son élection au Bureau Directeur de la FFHB, en charge de l'évènementiel ;
- Michel HOUDBINE, pour son élection au Conseil d'Administration de la FFHB, au titre du Collège des Territoires Métropolitains.

Avant de commencer la réunion, Julien réprécise le déroulement de ce Comité Directeur, qui ne devra pas durer plus de 2 heures. Si l'élu portant la délibération a des choses importantes à ajouter à la note de synthèse, il prend la parole, avant de délibérer sur le sujet.

Danielle regrette que les documents ne soient envoyés que 48h seulement avant la réunion.

- ➔ *Cette nouvelle procédure a été votée au Conseil d'Administration du 19/11/2020. Nos emplois du temps sont tous chargés...*







Les votes se feront dorénavant via les sondages Zoom, lancés par Stévan.

1. Validation de la composition de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Délibération présentée par Didier MATHIS – Président de la CTA

« Conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de La Ligue de Handball des Pays de la Loire, les présidents peuvent faire la proposition de membres pour leurs commissions ».

Composition de la Commission partielle en vue du Bureau Exécutif du 8 décembre 2020 :

-  DIABY Yadaly
-  JOULAIN Pascal
-  LECORPS Dominique (représentant du Comité de Maine-et-Loire)
-  MARAIS Patrick (représentant du Comité Sarthe)
-  MATHIS Didier
-  POISSENOT Alain

Didier précise que la CTA sera composée de 12 à 15 membres. Le Bureau exécutif doit être validé ce soir en vue de la prochaine réunion. La CTA attend les retours des Comités 44, 53 et 85 quant au nom de leur représentant. La composition de la CTA au complet sera validée lors du prochain Comité Directeur du 16 décembre 2020.

Alexis précise que conformément à nos statuts, c'est normalement au Bureau Directeur de valider les compositions des commissions, mais celles-ci peuvent également être entérinées par un Comité Directeur.

Décision :

Composition de la CTA validée à 94 % des voix, 6 % d'abstention

2. Renouvellement ou non du mandat du Commissaire aux Comptes (CAC)



Délibération présentée par Stéphane MOREAU – Trésorier Général

Un CAC a été nommé il y a 6 ans, car la Ligue dépassait le seuil de 153 k€ de subventions perçues et a choisi de fiscaliser une partie de ses activités dans le cadre des Mondiaux et Championnats d'Europe organisés à Nantes. Le mandat a obligatoirement une durée de 6 ans.

La Ligue ne perçoit plus 153 k€ de subventions par an, mais conserve un secteur fiscalisé, notamment lors des événements sur Nantes. La fiscalisation des activités ne nécessite pas un CAC, ce dernier n'est donc plus obligatoire.

La fin de son mandat s'est effectuée sur l'exercice comptable 2019. Le coût annuel du CAC est de 6 230 € environ.

Le CAC est obligatoire dans deux cas :

-  si c'est mentionné dans les statuts de la structure ;
-  si la structure perçoit plus de 153 k€ de subventions publiques par an.

Stéphane propose de ne pas renouveler son mandat. Il avait été sollicité pour la fiscalisation des événements sur Nantes. La seule raison de le garder serait vis-à-vis des partenaires institutionnels.

Gérard : un contrôle des comptes est déjà réalisé avec le cabinet d'expertise comptable In Extenso.

Didier : d'autres personnes contrôlent les comptes ?

- ➔ *Non pas à la Ligue. Certaines associations nomment des « Contrôleurs aux comptes », en utilisant le terme « Commissaires aux comptes » (qui est un terme protégé et réglementé), des bénévoles le plus souvent, mais elles ne sont pas forcément du métier, ce qui ne présente alors pas grand intérêt...*

Décision :

Arrêt du mandat du CAC validé avec 94 % des voix, 6 % d'abstention

3. Gestion de la paie au sein de la Ligue

Délibération portée par Claire LAHAIE – Trésorière Générale Adjointe

La paie est actuellement réalisée en interne à la Ligue sur le logiciel EBP Paie. Ce logiciel doit obligatoirement être changé au 31 décembre 2020, au vu de l'arrêt des mises à jour à compter du 1^{er} janvier 2021. Tous les mois, nous réalisons 10 bulletins de paie pour les permanents, ainsi que les bulletins de paie des vacataires, soit également une dizaine, selon les mois.

Les paies sont établies, mais sans confidentialité possible si des primes ou des évolutions salariales sont données. Il semble que les informations puissent être communiquées aux autres salariés, voire à l'extérieur.

Lors des entretiens annuels, Annita, la personne en charge de l'établissement des bulletins de paie, a fait part de la complexité de cette tâche. Il avait alors été envisagé par le DAF de profiter du changement de logiciel de paies pour mettre en place un nouveau système au 1^{er} janvier 2021. Son coût annuel est estimé à environ 6 000 €.

Alexis : lors de son entretien, Annita avait précisé que sa mission relevant des salaires et déclarations sociales était anxiogène.

Gérard : quel organisme se chargera de les réaliser ?

- ➔ *Stéphane propose qu'ils soient effectués par ses services.*

Décision :

Externalisation du service paie validée avec 100 % des voix.

4. Intégration du Référent ITFE/ETR/Pôles au Comité Directeur

Délibération portée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Le Président de la Ligue propose que l'élu référent ITFE/ETR/Pôles soit membre du Comité Directeur à part entière, afin de pouvoir participer aux différentes réunions, d'être au fait des décisions prises et de pouvoir porter des délibérations qui seront inhérentes à sa fonction.

L'ETR/l'ITFE n'étant pas une Commission, rien n'est écrit dans nos statuts, d'où cette demande de délibération ce soir.

Gérard : pourquoi ne pas faire un grand pôle (Formation) sous une même Commission ?

Alexis : l'ITFE et l'ETR sont des services, ce ne sont pas des Commissions, car ces domaines relèvent des services de l'État. Aussi, l'ITFE dépend de l'IFFE, un service fédéral.

Décision :






Intégration du Référent ITFE/ETR au Comité Directeur validée avec 88 % des voix, 12 % contre

5. Dossier prud'homal concernant Dorothée MERIAU

Délibération portée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Suite au report de l'audience au 24 mars 2021, le Président de la Ligue souhaite créer un groupe de travail, afin d'appréhender le dossier dans sa globalité et de pouvoir préparer la suite des opérations.

Ce groupe de travail serait composé de :

-  Franck-Olivier ARDOUIN
-  Jo HEBEL
-  Alexis HUAULMÉ
-  Serge LARCHER
-  Stévann PICHON, en tant que Directeur Administratif et Financier

Alexis précise qu'il n'a pas encore pris connaissance des pièces à ce jour. Il a souhaité composer ce groupe pour moitié avec des élus connaissant le dossier et pour l'autre moitié des nouveaux élus, afin de préparer ce dossier avec l'avocat de la Ligue.

Décision :

Mise en place du groupe de travail « Dossier prud'homal » validée avec 71 % des voix, 18 % de voix contre et 11 % d'abstention

6. Refonte des Statuts et du Règlement Intérieur de la Ligue

Délibération portée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Conformément à l'article 22 sur la modification des Statuts :

« Article 22 - Modification des statuts

22.1. Convocation de l'assemblée générale

22.1.1

Les statuts de la Ligue de Handball des Pays de la Loire peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration ou du tiers au moins des membres de l'assemblée générale représentant au moins le tiers des voix.

22.1.2

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modifications, est adressée aux associations affiliées **quatre (4)** semaines au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

Les textes proposés tiennent compte des éventuelles modifications demandées par la fédération pour le respect des critères de compatibilité mentionné à l'article 6.1 d) des statuts de la fédération.

22.2. Quorum

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si les **deux (2)** tiers au moins de ses membres, représentant au moins les **deux (2)** tiers des voix, sont présents.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, **quinze (15)** jours au moins avant la date fixée pour la réunion.






L'assemblée générale statue alors sans condition de quorum.

22.3. Décision

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des **deux (2)** tiers des suffrages exprimés par les membres présents au moment du vote, sous réserve que le quorum prévu à l'alinéa précédent soit respecté. »

Le Président de la Ligue souhaite, comme annoncé lors du Conseil d'Administration du 19 novembre dernier, une refonte complète des Statuts et du Règlement Intérieur de la Ligue, à soumettre au vote lors de l'AG du 19 juin 2021. Un groupe de travail doit par conséquent être mis en place. Ce projet de refonte des Statuts et du Règlement Intérieur devra être validé par le Service Juridique de la FFHB avant adoption lors du CA du 17 avril 2021.

Ce groupe de travail serait composé de :

-  Franck-Olivier ARDOUIN
-  Jo HEBEL
-  Jean-Pierre MOREAU
-  Michel HOUDBINE
-  Stévann PICHON, en tant que Directeur Administratif et Financier

Ce groupe est principalement issu du Pôle Juridique, avec l'intégration de Michel HOUDBINE. C'est un groupe non fermé, si d'autres élus veulent y participer, aucun souci, bien au contraire.

Corinne : des articles à modifier sont-ils déjà identifiés ?

- La refonte portera surtout sur le fonctionnement de la vie statutaire. Les décisions devraient être prises en Bureau Directeur normalement, or c'est dorénavant le Comité Directeur qui est l'instance décisionnaire. Le BD ne prend plus de décisions. L'idée est de toiletter les statuts pour faciliter le fonctionnement de la Ligue.

Serge : il est également nécessaire de revoir les points de divergence entre les statuts et le Règlement Intérieur.

Pierre est intéressé pour intégrer ce groupe de travail.

Corinne propose de soumettre aux Comités Départementaux l'ouverture de ce groupe de travail, au cas où des élus seraient intéressés pour l'intégrer.

- Un courrier sera envoyé aux Comités en ce sens.

Décision :

Mise en place du groupe de travail Statuts et RI validée avec 88 % des voix, 12 % d'abstention

7. Remplacement du Médecin du Pôle Espoir Masculin à Nantes

Délibération portée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Le lundi 23 novembre 2020, Antoine CERINO, Médecin du Pôle Espoir masculin, sous contrat CDII depuis le 1^{er} janvier 2019, nous a informés officiellement de son souhait d'arrêter sa mission aux vacances de Noël. Son employeur principal, le club de foot de Niort évoluant en Ligue 2, souhaite lui augmenter son nombre d'heures. Les matchs de foot se dérouleront les mardis et mercredis soir, jours de ses interventions au Pôle. Le maintien de son activité au Pôle Espoir n'est donc plus compatible avec ses nouvelles missions.

Nous avons par conséquent pris contact avec Pascal BOURGEAIS, en charge du PPF Masculin à la FFHB, afin de l'en informer officiellement. Dr Sandrine BICKERT, médecin référent sur le Pôle Féminin, et Dr Jean-Philippe SOMMEREISEN, médecin territorial, ont été contactés afin d'étudier les différentes possibilités qui s'offrent à nous, sachant que le transfert du Pôle Féminin à compter de septembre 2021 entraînera nécessairement une réorganisation médicale.

Après accord de tous les interlocuteurs, et dans le respect du cahier des charges d'un Pôle Espoir, Dr Jean-Philippe SOMMEREISEN a accepté de remplacer le Dr CERINO jusqu'à la fin de la saison scolaire 2020/2021, et ce à titre bénévole (déplacements indemnisés). En tant que médecin territorial et si des décisions devaient être prises, elles le seront obligatoirement via le Comité Directeur, afin d'éviter d'être juge et partie.

Un tuilage est prévu entre les deux médecins sur trois moments de 2 heures d'ici les vacances de Noël.

Sandrine BICKERT pourrait éventuellement prendre cette fonction à la rentrée 2021, si les 2 pôles étaient réunis.

Jean-Christophe : nous avons l'intention de conserver Sandrine, afin de bénéficier de son expertise dans la traumatologie du sport et de ses connaissances dans la gestion des élèves, maîtrisant ainsi l'environnement d'un Pôle.

Jean-Philippe : Sandrine ne pouvait pas assurer les 2 pôles cette saison. Les joueurs du Pôle ne pouvaient pas pâtir de la situation, c'est pour cette raison que je me suis proposé, et non pour prendre la place de Sandrine. Cette proposition de service ne doit pas poser problème à qui que ce soit. Antoine CERINO a éventuellement un remplaçant à proposer, mais ne le connaissant pas, je ne voulais pas prendre le risque pour cette fin de saison. J'en profite aussi pour me tester, car cette fonction de « médecin du Pôle » m'intéresse aussi ! Si l'essai est concluant, nous nous proposerions, Sandrine et moi, d'officier en binôme pour la rentrée prochaine.

Décision :

*Proposition de remplacer le Dr CERINO par le Dr SOMMEREISEN validée avec 94 % des voix, 6% d'abstention.
Jean-Philippe s'est abstenu sur cette délibération.*

8. Reprise des championnats suite aux déclarations ministérielles

Délibération portée par Pierre SIONNEAU – Président de la COC

Suite aux déclarations du Président de la République et du Premier ministre, la COC s'est réunie le 26 novembre dernier, afin de valider la reprise de l'activité Handball :

Pour les mineurs :

- Reprise des entraînements à compter du 15 décembre 2020.
- Reprise de la compétition le week-end du 16/17 janvier 2021, avec la possibilité pour les équipes ayant plusieurs matchs reportés de les jouer le week-end précédent, soit le 09/10 janvier 2021.

Pour les adultes :

- Reprise des entraînements à compter du 20 janvier 2021.
- Reprise de la compétition le week-end du 13/14 février 2021, avec la possibilité pour les équipes ayant plusieurs matchs reportés de les jouer le week-end précédent, soit le 6/7 février 2021.

L'âge civil des joueurs sera retenu : -18 ans, on peut jouer / +18 ans, on ne peut pas. La COC a décidé que les U19/U20 ans seront considérés comme une catégorie adulte.

Didier : et si une équipe U19 déclare forfait, faute de joueurs mineurs suffisants ?

→ *Pierre : si les 2 clubs sont d'accord pour jouer, cela suppose qu'ils ne mettront pas de majeurs sur une feuille de match.*

La catégorie U19 reprendra le 13/14 mars pour la 2^e phase.

La catégorie U20 reprendra après Pâques.

Les gymnases devraient rouvrir le 20 janvier 2021. On part du principe qu'on peut jouer.

Alexis : l'ouverture des salles de sport est de la responsabilité des municipalités. Chaque collectivité décidera...

Corinne : les clubs peuvent aussi jouer dans une salle proche de chez eux, si leur gymnase reste fermé...

Michel : les collectivités feront tout pour favoriser la reprise du sport pour les jeunes. Elles feront l'effort d'accueillir les matchs.

Laëtitia : au niveau médical, quelle consigne pour la reprise ?

→ C'est du ressort des instances médicales et des référents Covid.

Jean-Philippe : le calendrier présenté par Pierre convient sur le plan médical. La date de reprise des entraînements est espacée de la date de reprise des compétitions. Concernant l'ouverture des gymnases, et dans le cadre du service aux clubs, ne pourrait-on pas recenser les salles ouvertes ou non auprès des clubs ?

Pierre : le déconfinement ne va-t-il pas être suivi d'un couvre-feu, après le 20 janvier ? Les matchs adultes risquent également d'être perturbés...

Michel : au regard du couvre-feu, 21h est l'heure de fin de l'évènement... Il sera toléré de circuler après cet horaire, pour rentrer à son domicile.

Laëtitia : la newsletter de la COC a déjà été envoyée aux clubs, alors que nous prenons la décision ce soir...

Alexis : c'est une confortation de prise de décision de la COC. C'est bien la COC qui prend seule ses décisions.

Pierre : pour les championnats à 12 clubs, nous n'avons plus assez de dates pour finir ces championnats. Nous devons prendre une formule raccourcie. Finir le 19/20 juin est peut-être excessif... ? Nous pourrions être amenés à retirer 4 dates. Nous jouerons pendant toutes les vacances, la Pentecôte, l'Ascension... Qu'en pensez-vous ?

→ Jouer jusqu'au 20 juin n'est pas forcément un problème.

Décision :

Décisions de la COC sur la reprise des activités validées avec 94 % des voix, 6 % d'abstention

9. Réalisation d'un guide de reprise propre à la Ligue

Délibération portée par Pierre SIONNEAU – Président de la COC

La COC propose de créer un guide technique de reprise des compétitions régionales, propre à la Ligue des Pays de la Loire, à destination des clubs et afin de les aider et les accompagner. Ce guide serait établi en collaboration avec les CTS, les CTF et le médecin territorial. L'idée est de proposer un programme de remise en forme.

Jean-Christophe : favorable à l'idée qui répond à l'enjeu d'accompagner les licenciés dans la reprise. Mais il y a déjà un florilège de ressources documentaires sur ce domaine (prévention des blessures, reprise activité en extérieur...). Refaire un guide n'est pas forcément judicieux. Le délai est de 3 semaines entre la date de reprise des entraînements et celle des matchs. Par ailleurs, faire de l'exercice physique ne se compare pas à la reprise du handball...

Alexis : il est possible de faire une compilation de tout ce qui a été fait par les instances. Ce guide peut être intéressant pour les clubs qui n'ont pas de salariés.

→ L'ETR se chargera de ce document.

Décision :

Création du Guide de reprise des compétitions régionales Pays de la Loire validée avec 88 % des voix, 12 % d'abstention

10. Point sur le personnel de la Ligue suite aux décisions ministérielles

Délibération portée par Anne RÉMOND – Secrétaire Générale Adjointe

Suite aux déclarations du Président de la République et du Premier ministre, nous proposons de maintenir le personnel de la Ligue en télétravail jusqu'au 3 janvier 2021 inclus, avec la possibilité toutefois de venir à la Ligue en cas de nécessité, par demi-journée.

Le personnel a posé des congés payés durant la période des fêtes.

Charles n'est pas concerné par le télétravail, le Pôle Espoir Masculin ayant gardé un fonctionnement normal durant le confinement.

À partir du 4 janvier 2021, reprise de l'activité normale au siège de la Ligue, sauf contre-ordre du Président de la République et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Le 31 décembre 2020, les bureaux de la Ligue seront fermés.

Danielle : les salariés travaillent-ils à 100 % en cette période ?

→ Stévan : oui ! Des groupes de travail ont été mis en place sur différents projets.

Alexis : politiquement parlant, il en a déjà été discuté avec l'ancienne équipe. La Ligue n'est pas en difficulté financière. Les salariés n'avaient pas à être en chômage partiel.

Décision :

Maintien du personnel en télétravail jusqu'au 03/01/2021 validé avec 94 % des voix, 6 % d'abstention

11. Plan de relance à destination des clubs du Territoire

Délibération portée par Stéphane MOREAU et Claire LAHAIE – Trésoriers de la Ligue

Après l'arrêt des compétitions mi-mars 2020 puis le nouvel arrêt depuis début novembre, les clubs attendent des gestes des organes de gestion des compétitions, afin de les aider financièrement, car ils perdent des partenaires et des licenciés, ont la pression de leurs licenciés pour les rembourser ou faire quelque chose...

La Ligue a prévu de rembourser aux clubs par anticipation avant fin 2020 la baisse des cotisations, soit 130 k€ (part Ligue pour 30 k€ et part FFHB pour 100 k€). La part fédérale ne sera remboursée qu'en 2021 par la FFHB, sauf décision plus favorable prise par son BD. La Ligue doit donc avancer cette somme en attendant.

La Ligue a fait des économies en 2020 par rapport à son budget initial, du fait du confinement (moins de formations, de déplacements, d'hébergement, annulation des compétitions interpôles et interligues, etc.). Malgré le remboursement anticipé du surplus de cotisations, le résultat prévisionnel de la Ligue devrait être légèrement supérieur à 100 k€.

La Ligue n'a pas fait de PGE et peut y prétendre. La Ligue n'a pas d'endettement et peut donc souscrire un prêt bancaire.

Propositions que nous faisons :

- Octroyer un budget aux commissions, afin de prendre en charge des formations et des dépenses, choisies en fonction de leurs objectifs. Cela doit permettre d'inciter les clubs à former leurs arbitres, techniciens, bénévoles...
- Rembourser une partie du montant des engagements régionaux aux clubs, pour compenser l'arrêt des championnats.

➡ Enveloppe globale proposée de 100 k€, dont la répartition reste à définir.

La Ligue va rembourser 130 000 € mais n'impactera la Ligue que de 30 000 €, car la Fédération remboursera sa part des licences. Nous en tiendrons compte, fin décembre, pour arrêter les comptes. La tendance de résultat devrait être de 100 000 € pour 2020. On ne peut pas présenter ce montant aux clubs lors de la prochaine AG. Ces fonds peuvent être utilisés pour aider les clubs, en allouant des formations aux clubs (entraîneurs, arbitres...), à voir avec chaque commission sur la prise en charge des projets. Possibilité de rembourser les engagements régionaux...

Corinne : les commissions auront-elles un budget supplémentaire ?

→ Non, cet argent est destiné aux clubs.

Serge : 100 000 € vont pouvoir être utilisés d'ici le 31/12/2020 ?

→ Stéphane : on pourra affecter le résultat 2020 lors de l'AG 2021, suite à la décision prise en Comité directeur ce soir, en expliquant les projets.

L'idée est de prendre la décision sur l'utilisation de l'excédent de la Ligue.

Décision :

Proposition des Trésoriers pour une enveloppe de 100 000 € d'aide aux clubs validée avec 88 % des voix, 12 % d'abstention

→ Un groupe de travail va être mis en place pour proposer des idées.

Souscription par la Ligue d'un PGE ou d'un prêt bancaire de 150 k€ environ, remboursable sur 3 ans, pour permettre de financer un investissement en matériel au profit des 180 clubs de notre Ligue.

L'idée serait d'équiper tous les clubs d'un PC portable, pour renouveler les petits PC offerts voici près de dix ans, lors de la mise en place de Gesthand. Le PC portable devrait être suffisamment puissant pour mettre à jour rapidement Gesthand, disposer d'un antivirus et être paramétré avec Gesthand et un fond d'écran type, avant livraison aux clubs lors de l'AG de la Ligue le 19 juin 2021.

Il peut être envisagé un autre type d'investissement en fonction des idées émises.

➡ Enveloppe maximale proposée de 150 k€.

Corinne : pourquoi un prêt bancaire maintenant ? On en a besoin ?

→ Stéphane : le taux est à 1 % actuellement, ce qui est très intéressant. Je préfère qu'une structure s'endette à 1 % et garde sa trésorerie.

Avant de livrer le matériel, les PC devront être paramétrés à notre instance : installation de Gesthand, d'un antivirus, des contacts Ligue et comités...

Décision :

Projet d'achat de PC portables pour les clubs validé avec 71 % des voix, 11 % contre, 18 % d'abstention

12. Mise en place d'un document d'aide à la relance pour les clubs du territoire

Délibération portée par Julien LAHAIE et Anne RÉMOND – Secrétariat Général

Les Secrétaires Généraux de la Ligue proposent la mise en place d'un document d'aide à la relance à destination des clubs du territoire. Ce document regroupe toutes les actions et fonds susceptibles d'aider et d'accompagner les clubs pendant et après cette crise sanitaire.

Gérard : il existe des appels à projet sur le site de la Ligue, concernant les QPV et ZRR, qu'il conviendrait d'intégrer dans cette diffusion.

Stéphane : un groupe de référents pourrait être créé à la Ligue, afin de répondre et d'accompagner les clubs quand ils en expriment le besoin.

Décision :

Création du document d'aide à la relance validée avec 94 % des voix, 6 % d'abstention

13. Note de cadre budgétaire 2021

Délibération présentée par Stéphane MOREAU – Trésorier Général

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 de la Ligue de Handball des Pays de la Loire, Stéphane MOREAU présente une note de cadrage, ainsi qu'un exemple de matrice budgétaire pour une commission ou groupe de travail.

L'idée est de faciliter le travail des Président(e)s de Commission pour établir un budget. Cette note permettra de synthétiser le travail réalisé pour présenter un budget le plus clair possible. Elle recensera les besoins de chacun.

Corinne : le Handensemble déclare un budget ?

- Oui. Les groupes de travail sont également concernés.

Serge : il serait préférable de changer la terminologie utilisée pour « reste à dépenser par rapport au budget alloué » par « solde disponible » par exemple...

- Stéphane : effectivement, on va rectifier en ce sens. Précisons qu'il ne s'agit que d'un document interne, envoyé uniquement aux Présidents de Commission.

Décision :

Note de cadrage budgétaire validée avec 100 % des voix.

13. Point divers

Question de Florence GAILLARD :

Suite au futur déplacement du Pôle Espoir Féminin à Nantes, quel sera le choix scolaire possible pour les lycéennes du Pôle ?

Les voies professionnelles sont moins nombreuses au lycée Mandela.

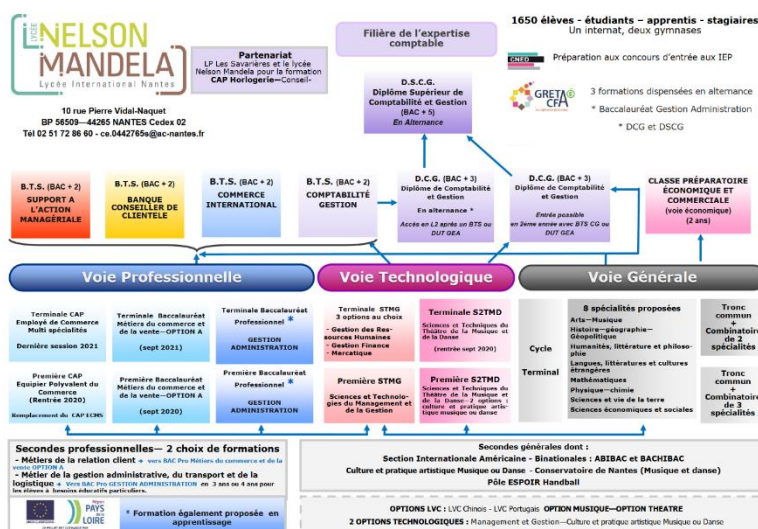
- Jean-Christophe : Pour les joueuses déjà en structure, pas de souci, leur filière existe aussi à Mandela. Nous avons un cahier des charges à respecter : 3h de déplacement maximum par semaine. Pour celles qui sont en 3^e aujourd'hui, j'incite les familles à choisir en priorité les filières proposées par le lycée Mandela, pour ainsi éviter les déplacements entraînés par le choix d'un autre établissement. Les jeunes ne peuvent pas tout faire : le fait d'entrer en Pôle est déjà un choix vers un parcours difficile et coûteux en temps.

Florence : le choix de l'élève est à prendre en compte dans son double projet !

Jean-Christophe : on ne peut pas dire aux élèves que tous les choix sont possibles ! C'est la contrepartie du Pôle... L'Éducation nationale est partenaire de la Fédération, mais ne lui est pas soumise dans ses choix de formation, c'est elle qui décide !

Michel : le lycée Mandela accueille aussi le conservatoire. Ce n'est pas la même population, donc les choix de filière sont différents. Il faut proposer une orientation pour tout le monde.

Vous trouverez ci-contre toutes les filières proposées par le lycée Nelson MANDELA à Nantes :



Alexis conclut la réunion. Un Bureau Directeur aura lieu mercredi prochain, le 9 décembre.

Le Comité Directeur du 16 décembre prochain est maintenu en visioconférence. Envoyez dès maintenant vos demandes de délibération.

Bonne soirée à tous !

Clôture de la réunion à 21h47.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue

